

Présents : Michel REYDON, Agnès VALLADIER, Daniel BARBERIO, Denis QUINSAT, Fadila CHAÏT, Bernard LEPROU, Karine PAGES, Martine SILLON

Absents : Néant **Excusés :** Néant

Représentés : Michel BALLESTER représenté par Martine SILLON ; Frédéric HEBRAUD représenté par Agnès VALLADIER ; Bernadette RABIAU représentée par Daniel BARBERIO

Désignation d'un secrétaire : Daniel BARBERIO

Le compte-rendu du dernier conseil municipal a été adressé par mail aux membres du conseil municipal. Le CRCM du 23 juillet 2021 est validé sans observation formulée.

Ordre du jour :

1. Budget de Vialas : décision modificative n°2 :

Vu l'insuffisance de crédit de d'investissement pour la régularisation de suramortissement et de cautions des logements, il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2 au budget principal de la commune de VIALAS, selon les modalités suivantes :

Dépenses d'investissement	
Chapitre 16 - Art. 165 – dépôts es cautionnement	+ 1 500.00
Chapitre 040 - Art. 28182 – Matériel de transport	+ 2 423.00
Opération 175, Nouvelle école primaire - Art. 2184 – Mobilier	- 3 923.00
Total	0.00

Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité

2. Eau et Assainissement : RPQS 2020

Conformément au CGCT, M. le Maire présente dans les 9 mois suivant la fin de l'exercice un rapport sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable (dit « RPQS ») ainsi que sur l'assainissement collectif. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers de ces services, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et l'assainissement.

Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité

3. Rénovation de la Maison du Temps Libre : Modification du plan de financement

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment Multi-activité de la Commune, la "Maison du Temps Libre", a subi les outrages du temps et ne répond plus, d'une part, aux normes actuelles et, d'autre part, aux attentes des utilisateurs. Après des études complémentaires du maître d'œuvre et à l'appui de l'avant-projet définitif, il convient de mettre à jour le plan de financement prévisionnel de l'opération.

Après exposé du projet et afin de solliciter les subventions nécessaires à son financement, M. le Maire propose à l'assemblée de modifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût de l'opération (€ht)		Financement (€ ht)		
Travaux et équipements de réhabilitation	289 064.00	Subventions publiques	273 078.99	80 %
Honoraires Maîtrise d'œuvre, études et divers	align="right">52 284.74	DETR 2021	140 257.69	41.09
		Département	47 248.00	13.84
		Région	85 573.30	25.07
		Autofinancement	68 269.75	20.00
Total	341 348.74	Total	341 348.74	100.00

Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité

4. Cimetière Communal : Règlement intérieur et tarification

Suite à la fin des travaux d'extension du cimetière communal, il convient de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et la décence du cimetière communal.

Agnès VALLADIER et Daniel BARBERIO, adjoints au Maire, présentent à l'assemblée le nouveau règlement du cimetière qui sera applicable au 01/10/2021. Ce règlement modifie un certain nombre de dispositions techniques.

A l'appui de ce règlement, la tarification des concessions doit être révisée à compter du 01/10/2021.

Désignation	Proposition	
	Durée	Tarif
Concession double de 5.5m ² (2.20m X 2.50m)	30 ans	670 €
Concession simple de 3.6m ² (1.45m X 2.50m)		440 €
Concession en colombarium (1 à 4 urnes)		450 €

Il est proposé à l'assemblée de :

- approuver le nouveau règlement du cimetière communal applicable au 01/10/2021
- fixer les tarifs des concessions et des cases de colombarium du cimetière communal, à compter du 01/10/2021
- charger le Maire ou son représentant, la Secrétaire de Mairie, le Chef de brigade de gendarmerie chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la délibération

Résultat du vote : Pour : 11, Approuvé à l'unanimité

5. Ressources Humaines : Prestataire d'actions sociales pour les agents

M. le Maire informe l'assemblée que la consultation des agents, sur le sujet, est toujours en cours. Ce point est reporté au prochain conseil municipal.

6. Décisions du Maire

DEC 008 2021 : Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics ; Titulaire : Berga Sud – 34 Montpellier

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour la réalisation de dossiers de déclaration de travaux de dégagement et d'équipement des sources de Milette et Aygulève,

Décision de contrat de prestation de services avec Berga Sud, d'un montant forfaitaire de 6 820.00 € ht.

DEC 009 2021 : Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics ; Titulaire : Groupama – 12 Rodez

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour assurer en multirisques la commune de Vialas, ses biens mobiliers, immobiliers, matériels et immatériels,

Décision de contrat de prestation de services avec Groupama, d'un montant forfaitaire annuel de 7 236.91 € ttc, répartis comme suit : 3 823.81 € pour le multirisques RC et bâtiments ; 548.71 € pour l'équipement de la STEP et les réservoirs ; 371.00€ pour la mission collaborateur ; 2 493.39 € pour la flotte de véhicule.

7. Avancement des projets en cours

- Aménagement du Centre-Bourg – Espaces Publics : Le chantier est fini et les DGD sont en cours de paiement
- Réhabilitation de l'AEP phase 2 : Travaux terminés aux gîtes, lancement Polimies et Le Bourgeat.
- Parking Nojaret : toujours en attente de la réponse du notaire.
- OLD : Contrôles ONF entre les 6 et 20 octobre 2021
- Escalade : Reprise d'une partie du tronçon (Sécurisation). Relance pour installation des toilettes sèches et une arrivée d'eau au départ du site.
- Le Bocard : Les toilettes sèches à La Plagette resteront ouvertes uniquement pour les journées du patrimoine (Pas en octobre et au printemps comme demandé.).
- SIL : poursuite du dossier en cours.

8. Informations au conseil

- Conseil Communautaire :
 - Requête au TA contre le Président de la CCCML/PLU,
 - Election du conseil Municipal de Saint Etienne Vallée Française.
 - Compte rendu Conseil Communautaire juillet 2021 adressé aux élus le 15 09 2021.
 - Sollicitation de la Municipalité de Vialas pour verser les 100% de la FPIC à la Communauté de Communes.

Communes	Répartition FPIC dérogatoire à la majorité des 2/3 2020	DGF 2021 Communes	Solde de droit commun 2021	% solde de droit commun par rapport à la DGF 2021	Solde répartition à la majorité des 2/3
Vialas	13 382	419 847	19 208	4.57%	13 949

le conseil à son unanimité a décidé de reverser l'intégralité de sa part à la CCCML.

- b) Stationnement et circulation : Installation d'un panneau interdiction de stationner sur la placette de l'ancienne école de Nojaret et l'épingle des Hortals. Limitation de circulation sur la rue de l'ancienne mairie.
- c) Projet micro-crèche : CR rencontre PMI et étude également sur les locaux libérés à la MDTL.
- d) Photovoltaïque MTL : option d'abandon si pas de financement.
- e) Raccordement électrique sur résidence de Nojaret : participation communale de 1000€.
- f) Containers : demande d'installation, pouvoirs du maire en la matière à préciser.
- g) Comité Départemental du Tourisme : Renouvellement adhésion.
- h) Décharge Luech : reprendre l'historique du dossier.
- i) Victoires de l'investissement : Candidature de la mairie pour les projets Chaufferie bois et Centre Bourg.
- j) Renouvellement dossier Label Apicité pour l'obtention d'une abeille supplémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 05 '